

<b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b>		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS USSES ET RHÔNE</b>  <b>Séance du 6 avril 2021</b>	
		<small>Envoyé en préfecture le 13/04/2021 Reçu en préfecture le 13/04/2021 Affiché le  ID : 074-200070852-20210406-CIAS_14_2021-DE</small>	
<b>Nombre de Conseillers :</b>  En exercice : 17 Présents : 14 Absents : 3 Pouvoirs : 1 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0	L'an deux mille vingt et un, le six avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle Jean XXIII, à Frangy, sous la présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT  Date de convocation : 24 mars 2021  Présents : Mesdames Carole BRETON (visio), Marthe CUTELLE (visio), Odile DERONZIER, Isabelle DREVET (visio), Carine DUVERNOIS (visio), Marie-Chantal FIGUET, Florence POZZO, Marie-Antoinette SIMON ; Messieurs Andre-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET (visio), Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG (visio), Paul RANNARD (visio), Joseph TRAVAIL.		
<b>N° CIAS-14/2021</b>	Absents excusés : Mesdames Sophie COLAS, Céline FILET, Sandrine TASSET (pouvoir à M. TRAVAIL).  M. Philippe JACQUESON est désigné secrétaire de séance.		

**OBJET : EHPAD-FINANCES – Avenant n°2 – Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'EHPAD**

Monsieur le Vice-Président signale au conseil que suite à la validation du dossier APD par le maître d'ouvrage, le coût prévisionnel définitif des travaux (CPD) est arrêté à la somme de 7.130.212 € HT (valeur MO - Septembre 2018), montant que la Maîtrise d'œuvre s'engage à respecter.

L'augmentation du coût prévisionnel travaux fait suite, pour partie, à des modifications de programme décidées par le maître d'ouvrage et liées notamment à :

- la réalisation d'une clôture autour du parking et de réseaux en vue de la pose de barrières levantes,
- la réalisation d'une rétention d'eau sur la parcelle,
- l'installation d'appel malade radio, compris supplément (bip, médaillon, fugue),
- l'installation de bornes DECT,
- l'installation de bornes WIFI,
- l'installation d'un autocom,
- la réalisation de pergolas,
- l'aménagement du comble,
- diverses demandes formulées lors des réunions des 22-07-2019 et 13-09-2019,
- des économies réalisées sur le mobilier cuisine, réutilisé en partie,
- l'augmentation du parcellaire et du nombre de stationnements,

pour un montant total arrêté par les parties à 322.110 € HT (valeur MO).

Le montant de la rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre s'élève ainsi à 694.313,85 € HT arrondie à 694.300 € HT. Un avenant est donc nécessaire pour revoir le montant du marché.

M. JACQUESON demande quand est prévue la fin de la consultation des travaux. Sébastien ALCAIX répond qu'elle est fixée au 23 avril 2021.

Joseph TRAVAIL demande quel est le taux de rémunération du MO : il est de 10,25 %.

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :**

**DÉCIDE** de conclure, avec le titulaire du marché, M&M architectes, l'avenant ci-joint pour un montant de 28.050,00 € HT (+ 4,21%).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Pour le Président, par délégation  
Le Vice-Président,  
M. André-Gilles CHATAGNAT**

